

# Programme d'actions

## Agenda 21

Carnet des actions réalisées et à réaliser.

Document réalisé par Chloé NEYRAT, Chargée de mission Agenda 21.

# Introduction

**La ville de Saint-Pantaléon-de-Larche a intégré le développement durable dans ses politiques et ses activités.**

**Pour renforcer cette démarche et la rendre encore plus efficace, la Municipalité a mis en place un Agenda 21 local.**

**Le programme d'actions s'inscrit dans une stratégie locale du développement durable, validé par le Conseil Municipal.**

Mettre en œuvre un Agenda 21 nécessite l'engagement fort des agents municipaux car la prise en compte du développement durable conduit à l'élaboration des projets transversaux avec des méthodes de travail éco responsables.

**L'Agenda 21 de la ville s'appuie sur le diagnostic territorial et les études préliminaires** réalisées en interne et propose un premier Programme d'actions qui évoluera au fil du temps, en fonction des besoins de la ville et en cohérence avec la politique menée par les partenaires départementaux, régionaux, voire nationaux.

**L'Agenda 21 de la ville de Saint-Pantaléon-de-Larche s'inscrit dans la continuité de nombreuses actions déjà engagées par la Municipalité.** Les actions nouvelles font suite aux propositions des habitants ayant participé aux réunions de concertation. Il fixe des objectifs à atteindre pour progresser dans une démarche locale de développement durable, à l'échelle du territoire communal et en solidarité avec d'autres villes.

**Le programme d'actions s'articule autour d'axes stratégiques d'orientations,** déclinées en actions, chacune d'entre elles est présentée sous forme de fiche.

**Ces fiches ont été élaborées conjointement par les élus et les citoyens.** Elles précisent de manière transparente les objectifs à atteindre, le déroulement de l'action, les outils à mettre en œuvre, les partenaires, l'échéancier détaillé, ainsi que les indicateurs d'évaluation propres à chaque action.

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire les projets de la ville dans une **stratégie d'amélioration continue**, grâce à une politique d'évaluation fondée sur l'analyse des indicateurs.

Les actions répondent aux cinq critères :

- Lutter contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et génération ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

## UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS

**Action 1** : Mise en place du tri sélectif des déchets dans les bâtiments communaux par les agents, usagers et groupes scolaires.

### Objectifs :

- Impliquer les services de la ville dans la gestion des déchets en proposant le tri sélectif dans les bureaux et les écoles ;
- Réduire les coûts relevant de la collecte et du traitement des déchets produits par les services municipaux, par le tri et la valorisation des déchets ;
- Engager tous les agents de la ville à mettre en pratique les éco-gestes et les bonnes pratiques en matière de développement durable.

### Enjeux :

- **Préserver et protéger** notre environnement ;
- **Réduire la pollution** produite par les déchets ;
- **Préserver les ressources naturelles** et réaliser des économies d'énergie ;
- **Assurer la collecte sélective** et la valorisation des déchets ;
- **Réduire les déchets** à la source.

Pour sensibiliser les usagers, prévoir dans la convention des locations des salles, un article concernant la responsabilité lié à la politique Agenda 21 de Saint-Pantaléon-de-Larche (gestion des déchets, éclairage, arrêt du chauffage...).

### Indicateurs :

Nombre de levées (containers/ puces)

Nombre de sac poubelle mis à disposition

Nombre de réunion publique

## Action 2 : Gestion du papier dans le fonctionnement des services et des écoles.

### Objectifs :

- Réduire de ... % sous ... ans la consommation du papier dans les bureaux eu égard à la mise en place de nouvelles technologies ;
- Mettre en valeur et respecter l'environnement dans les pratiques quotidiennes (tri du papier, économie et utilisation de papier recyclé).

### Enjeux :

- **Préserver les ressources naturelles** par des gestes simples ;
- **Réduire les impacts** environnementaux liés à la production à l'utilisation et à l'élimination du papier.

### Contexte local :

Le papier est le premier consommable utilisé par les activités administratives et représente un enjeu environnemental sensible en terme de lutte contre le changement climatique, contre la déforestation et contre la pollution des eaux. C'est pourquoi la commune de Saint-Pantaléon a décidé de se saisir de cette question dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

### Les actions engagées

**1. Sensibiliser et inciter** les agents municipaux à adopter un ensemble de pratiques qui permet l'économie et le tri des papiers :

- promouvoir le courrier électronique ;
- réduire le nombre d'imprimante dans chaque bureau ;
- limiter la multiplication des documents ;
- utiliser des options d'impression économes en papier (recto verso, plusieurs pages par feuille...);
- promouvoir la réutilisation des feuilles récupérées ;
- Chaque agent a un code d'utilisateur pour ses photocopies.

**2. Généraliser la collecte** du papier dans l'ensemble des services municipaux et les écoles.

**3. Privilégier la numérisation des documents, la télétransmission.**

### Coûts

Financements : calcul en cours.

### Indicateurs

Quantité des papiers utilisée par an

Quantité de papier trié et collecté

Qualité du papier, grammage.

### **Action 3 : Collecte de vêtements avec l'association Vêt'A.I.M.E ?**

#### **Objectifs :**

- Eviter que les textiles se retrouvent au milieu des ordures ménagères ;
- Donner de l'emploi à des personnes en réinsertion ;
- Participer à la vie économique.

#### **Enjeux :**

Enjeux sociaux, économiques et écologiques : Vet'Aime développe l'insertion par l'économie sociale et solidaire et contribue au recyclage de textile.

#### **Présentation de l'action :**

L'association Vet'Aime porte un chantier d'insertion.

Son activité tourne autour du textile, plus exactement dans les dons de vêtements.

Dix contrats aidés travaillent sur plusieurs axes :

Le tri, la mise en rayon, l'accueil, la couture, la transformation des vêtements et le recyclage sont les maîtres – mots de l'association.

Une convention doit être signée.

Les conteneurs sont aux frais de l'association.

L'association établie tous les trimestres un relevé de la collecte.

#### **Indicateur :**

Kilo de vêtements

#### **Partenaire :**

L'association vêt'AIME

## Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

### **Action 4** : Maîtrise des dépenses énergétiques dans le patrimoine bâti communal.

#### **Objectifs :**

- Continuer à améliorer la qualité et la performance énergétique du patrimoine bâti communal ;
- Contribuer aux changements de comportements des utilisateurs ;
- Réduire la consommation d'énergie de ... % et améliorer la gestion de l'énergie dans tous les services municipaux sous ... ans.

#### **Enjeux :**

- Lutter contre l'effet de serre et agir face au changement climatique ;
- Préserver les ressources naturelles (l'énergie fossile) ;
- Inciter et promouvoir les économies d'énergie dans tous les secteurs dont la collectivité est responsable ;

#### **Contexte réglementaire :**

Les Directives européennes et le Droit français permettent d'intégrer dans la commande publique des critères relatifs à la préservation de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Parmi celles-ci figurent en particulier les lois sur l'électricité et le gaz de 2000, 2004 et la loi de programme du 13 /07/2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

#### **Actions engagées :**

- Eclairage : détecteur de présence
- Ampoules basse consommation
- Décors de Noël : utilisation d'ampoules LED
- Isolation toiture de l'école du bourg aux normes RT 2012 ;
- Isolation gymnase (début des travaux prévu en septembre) ;
- Coffrets électriques aux nouvelles normes (forains, marchés).

#### **Indicateurs :**

Baisse de la consommation d'énergie en KWh (gaz/ électricité) à l'aide des tableaux de suivi mis en place.

Affichage semestriel des relevés de gaz et d'électricité.

## Action 5 : Aménagement de zone de sécurité sur les voies communales et départementales.

### Objectifs :

- Favoriser l'ensemble des modes de déplacement sans discrimination ;
- Réduire la vitesse des voitures dans la ville et améliorer la sécurité routière ;
- Réduire les nuisances sonores ;
- Abaisser le taux d'émission de gaz d'échappement dans l'atmosphère ;
- Accroître la liberté de déplacement pour les piétons et les vélos pour les petits trajets.

### Enjeux :

- **Lutter** contre l'effet de serre et agir face au changement climatique ;
- **Sécuriser** la circulation en ville et améliorer le cadre de vie ;
- **Promouvoir** les circulations douces.

### Contexte réglementaire :

**Le Code de la route, l'article R.110 -2** indique que le terme "zone 30" désigne une section ou un ensemble de sections de routes constituant dans une commune, une zone de circulation homogène, où la vitesse est limitée à 30 km/h et dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements spécifiques.

### Lieux :

- En 2011, création d'une zone de rencontre dans le bourg (face mairie).
- En 2007, une zone 30 a été créée près de la maison de l'Enfance (vers Lestrade, boulevard de Felétz et boulevard Pasteur) ;
- Présence de voie piétonne reliant la maison de l'enfance au bourg.

### Actions programmées :

- Zones sécurité à Bernou.
- Aménagement de l'accès à la ZA de Cramier et opération de sécurité sur la RD 152.
- Voie piétonne en cours du Puy Faure jusqu'au bourg.

### Indicateurs :

Nombre de zones et voies.

# Epanouissement de tous les êtres humains

## Action 6 : Mise en place d'un forum ( ?)

### Objectifs :

- Sensibiliser les habitants sur la consommation énergétique et sur la limitation des gaspillages ;
- Informer et démontrer que l'utilisation des énergies peut être rationalisée par des éco gestes au quotidien ;
- Mobiliser les usagers dans la campagne de sensibilisation et renforcer les comportements éco citoyens ;
- Inciter les consommateurs à intégrer les énergies renouvelables et leur faire connaître les dispositifs de soutiens techniques et financiers accordés par l'Etat et par le Conseil Général;
- Favoriser la participation et les initiatives des habitants aux décisions et projets de quartier

### Enjeux

- Sensibiliser et informer sur la maîtrise et la gestion des ressources énergétique ;
- Faire connaître les sources d'énergie renouvelable et leur rôle dans la protection de l'environnement.

### Partenaires :

Maison de l'habitat

ADEME

ADIL

Associer la CAPEB et la fédération du BTP

Entreprises locales (Professionnels du bâtiment...)

Formations universitaires

### Indicateurs :



## **Action 7 : Améliorer les circuits-courts.**

### **Objectif :**

Favoriser le développement local.

### **Enjeux :**

- Une meilleure qualité alimentaire ;
- Réduction du coût du transport ;

### **Les actions engagées :**

- Au sein des écoles, utilisation des produits alimentaires locaux pendant les repas de la cantine ;
- Mise en place de marchés de producteurs de pays le mercredi soir (sauf en été) en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- Marché local le dimanche matin.

### **Indicateurs :**

Fréquentation des marchés

## ENVIRONNEMENT

### Action 8 : JARDINS DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

#### Objectif :

Une démarche qui respecte l'environnement.

#### Contexte :

La baisse du pouvoir d'achat accentue la demande d'accéder à une source d'alimentation moins onéreuse.

Devant l'engouement que suscite le retour à la terre pour d'une part retrouver le goût des saveurs naturelles et d'autre part pour l'aspect financier, les membres du comité de pilotage Agenda 21 ont souhaité développer ce projet.

#### Plusieurs phases ont été abordées :

- Apparition d'un questionnaire dans le journal municipal dans le but de cadrer les besoins de la population.
- Choix du site.
- Définition du type du jardin.
- Mise en place des parcelles et attribution.
- Mise en place d'actions pédagogiques autour de ces nouveaux jardins.
- Evaluation de l'action.

#### Description de l'action

Proposer aux habitants de nouvelles parcelles de jardin.

Mettre en place des actions pédagogiques autour de ces parcelles.

#### Résultats attendus

Environnemental : favoriser des pratiques de cultures respectueuses de l'environnement.

Économique : contribuer à préserver le pouvoir d'achat de certaines familles.

Social : partage de connaissances, créer des échanges conviviaux autour de l'activité potagère.

Santé : manger des produits naturels

#### Indicateurs d'évaluation

Évolution du nombre des m<sup>2</sup> des parcelles créées et mises en culture.

Nombre d'habitants concernés.

Nombre d'activités pédagogiques proposées.

#### Partenariats

Associations.

**Action 9** : Aménagement et entretien des berges de la Vézère.  
Signalétiques touristiques.  
Création de la voie verte.

**Objectifs :**

- Qualifier en espace naturel les Berges de la Vézère en ZNIEFF.

**Enjeux :**

- Assurer une meilleure continuité de la trame verte à travers le département ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

**Action :**

- Tronçon n°1 de la voie verte prévu mi-octobre.

**Indicateurs :**

Etat d'avancement des travaux

**Partenaires :**

Les intercommunalités ; le SIAV

Les offices de tourisme

Le bénévolat

Suggestion : ACTION : aire de covoiturage.

**Objectif :**

- Pour palier à la problématique du transport
- Une pratique simple et économique : le covoiturage permet de diminuer les frais de déplacement (essence, usure du véhicule, parking, péage...) en se partageant les coûts entre passagers ou en utilisant de façon alternée sa voiture.
- Une pratique écologique : le covoiturage contribue à diminuer le nombre d'automobiles circulant sur les routes et donc à réduire les émissions des gaz à effet de serre, principaux responsables de la pollution et des changements climatiques.
- Baisser la part de la voiture individuelle dans les déplacements.

**Indicateurs :**

Nombre de voiture garée.

**Partenariats :**

Conseil Général

## La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

### Action 10 : Un meilleur aménagement des espaces verts.

#### Objectifs :

- Poursuivre l'embellissement de la ville dans l'organisation de l'environnement ;
- Inciter les habitants à participer à l'embellissement de la ville et à adopter des comportements écologiques responsables et citoyens ;
- Sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et à la protection des milieux et des ressources naturelles ;
- Adapter les essences aux conditions climatiques ;
- Développer les espaces naturels et amélioration du cadre de vie ;
- Réduire la quantité de désherbants, fongicides et insecticides (vers l'objectif « 0 produit phytosanitaire »)

#### Enjeux :

- **Mettre en valeur les espaces verts** et naturels du territoire communal ;
- **Définir une stratégie** de verdissement et de fleurissement de la ville
- **Intégrer le développement durable** dans la politique de fleurissement.

#### Les actions engagées :

##### Une politique de fleurissement et de valorisation des espaces et des lieux publics

Etablir un plan de fleurissement est devenu un exercice incontournable pour toute collectivité publique importante.

*Depuis 2007* : presque tous les massifs comportent des plantes vivaces fleuries, qui offrent leurs grandes variétés (certaines sont très proches des plantes de milieux naturels), offrent l'avantage d'être vivaces et de refleurir chaque année après le repos végétatif hivernal.

*Autres atouts* : elles sont bien souvent moins exigeantes en engrais et ont un plus faible besoin en eau.

Le travail des agents du service techniques des Espaces Verts se réalise dans le cadre de la démarche de développement durable adoptée par la ville. Le respect de l'environnement et des réglementations en vigueur, (comme pour l'eau lors des sécheresses), est une priorité dans la méthode de travail.

Les actions engagées par le Service technique espaces verts :

- Fleurissement estival : modification des techniques culturales (choix des espèces et variétés) pour limiter les besoins en intrants et en main d'œuvre tout en conservant la qualité esthétique des compositions ;

Depuis 2008 : Mise en place de mélange fleuries, champêtres qui ont pour conséquence le retour observé des auxiliaires (papillons, insectes...).

- Elargir la période de fleurissement (hiver, début de printemps) ;

- Etendre et équilibrer géographiquement les points de fleurissement dans la ville (massifs en pleine terre, jardinières ou suspensions) ;

Depuis 2008 : Plantation de rosiers paysagers rampants sans entretien > Evite les maladies classiques du rosier (rouilles/ tâches noires/ pucerons...).

Plantation de graminées en quantité > gain de temps, de travail.

Paillage au sol : But : éradiquer l'utilisation des « anti-germinatifs » ; > résultats concluant depuis la mise en application.

- Pratiquer un fauchage raisonné et une gestion différenciée des espaces verts. (Lieu : stade, long de la Vézère).
- Merlon (panneau d'information).

#### Les actions à venir :

- Long des trottoirs : planter des roses trémières ( ?) ou cœur de marie pour éviter la pousse de mauvaises herbes >> une meilleure esthétique ;
- Faire différentes coupes d'herbes dans les massifs en faisant des formes (présence seulement d'herbes) ;
- Sensibilisation/ communication (Dans les écoles : jardins carrées mis en place) ;
- Projet : achat d'un aspirateur-broyeur (aspire feuille puis les broient directement) ;
- Proposition de mettre à disposition de la population du broyage ;
- Mettre en place système de récupération d'eau dans plusieurs endroits (actuellement : présence uniquement au parc des sports).

#### Conditions de mise en œuvre :

- Formation des agents ;
- Investissement en structures de fleurissement ;

#### Coûts :

- Investissement total : calcul en cours.
- Financement : Commune de Saint-Pantaléon.

#### Coordinateur :

Service technique : Espaces Verts

#### Indicateurs :

Nombre de massifs et de structures fleuries/nombre d'agents affectés à l'entretien

Nombre d'espèces plantées

#### Suivi de l'action

## **Action 11 : « ZERO PHYTOSANITAIRE »**

### **Objectifs :**

Réduire les phytosanitaires par différentes actions.

### **Actions engagées :**

Concernant les pesticides :

- 2006/2007 : Etalonnage des appareils de traitement (en application par les espaces verts) ;
- En 2009 : Désherbage manuel et utilisation de la « binette » dans les endroits sensibles (centre bourg, écoles...);
- En cours : Optimiser le dosage : Cuve à désherber équipée du système « Dosatron ». C'est une pompe doseuse qui ne prélève au passage de l'eau que la quantité de produit qui a été préalablement déterminé ;
- 2012 : peinture routière à l'eau (sans diluant).

### **Actions non concluantes :**

- Essai de désherbeur à vapeur ;

### **Indicateurs :**

Réduction des produits phytosanitaires.

## Action 12 : Inciter à la récupération d'eau de pluie.

### Objectif :

- Préserver les ressources en eau.
- Limiter la consommation d'eau potable
- Optimiser et maîtriser l'apport en eau pour les végétaux en programmant des temps d'arrosage respectant les besoins en développement des végétaux au regard des variations saisonnières.

### Contexte :

L'eau est une ressource précieuse, sa préservation est un véritable défi pour l'avenir.

### Actions engagées :

- Utilisation du système « goutte à goutte » pour un apport précis et sans gaspillage à la plante déjà en application ;
- Compteur sur tous les points d'arrosage ;
- Arrosage automatique couplé à pluviomètre ;
- Jardinières équipées de planchers humidifiant (réserve d'eau).
- Paillage systématique des massifs (avec le broyage issus des tailles hivernales) > évite l'évaporation ;
- Distribution de réducteur d'eau dans chaque foyer.

### Actions à venir :

- Pose d'une pompe pour les besoins en arrosage du bourg dans la ZAC « Nicomédies » sur le puits de récupération des eaux de sous-sol.
- Utilisation de plantes moins gourmandes en eau (plantes vivaces, espèces locales).

### Indicateurs :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombres de lieux équipés de récupérateurs d'eau</b>						
<b>Consommation en eau par bâtiment</b>						